A propos de la Halle ..

par Georges JULIEN

Il n'est par rare, à la saison d'été, de rencontrer sous la halle un groupe de touristes détaillant l'architecture de l'édifice, admirant la hardiesse des piliers de pierre taillée et le savant agencement de la charpente à quatre pentes. On les voit ensuite quitter les lieux comme à regret pour conclure avec gravité : « ils étaient quand même capables ces ouvriers du Moyen Age !... ».

Bien que le récent étaiement d'une ferme de la charpente semble en dénoncer la vétusté, notre halle n'a rien de médiéval ainsi qu'en témoigne la plaque signalétique apposée, l'an dernier, par les Amis du Vieux Saint-Antonin, à l'intention des visiteurs intéressés. Cependant, l'admiration qu'elle peut susciter est un juste hommage à ceux qui, voilà un siècle et demi, l'ont conçue et construite d'une manière telle qu'elle paraît avoir été là depuis toujours et que, pour certains, elle fait figure de monument d'archéologie.

Il y a donc seulement cent cinquante ans qu'un groupe d'habitants obstinés est parvenu à édifier, sans aide publique d'aucune sorte, à l'emplacement de maisons abattues, ce qu'on appelait alors la halle des marchands pour la distinguer de la halle au blé située derrière l'ancien hôtel de ville. Les maisons démolies l'avaient été par la municipalité afin d'agrandir la place du marché — dite aussi la place de l'Horloge et, plus anciennement, place du Consulat — dont l'exiguïté ridicule avait suscité, au cours des siècles, plusieurs projets d'agrandissement.

Notre ville, à vrai dire, n'a jamais eu de place digne de ce nom. Très ancienne cité née de la présence d'une abbaye bénédictine florissante dont elle a accompagné l'essor, elle s'est édifiée et structurée peu à peu, comme au hasard et la plus grande fantaisie semble avoir présidé au tracé des rues et des ruelles ainsi qu'à l'alignement des façades des maisons. L'examen des plans de la ville ne permet pas d'identifier des axes directeurs convergeant en un point central, noyau de la vie administrative et économique, comme on peut les reconnaître aisément sur les plans des agglomérations beaucoup plus récen-

tes que sont les bastides du XIIIe siècle. Si l'on excepte la place du Bioc de forme à peu près rectangulaire, avec sa galerie à piliers, mais jadis deux fois moins étendue qu'aujourd'hui, les autres espaces libres abusivement appelés places n'étaient que d'étroits carrefours aux contours imprécis. Telle se présente encore la Jogaria, telle était l'actuelle place de la Halle devenue place du marché et place commune quand, au début du XIIe siècle, les vicomtes y avaient installé, devant leur maison neuve, les mesures à grains et les poids — las pilas — dont ils avaient le monopole. Lorsque, après la croisade des Albigeois, la mainmise du roi Louis IX sur notre cité cathare consacre la déchéance des vicomtes, le pouvoir communal passe aux mains des douze consuls issus de la bourgeoisie riche et marchande. Ils maintiennent en ce lieu le noyau de la vie administrative et économique ; ils acquièrent les mesures en 1269 puis, en 1312, l'ancienne maison vicomtale elle-même qui va servir, cinq siècles durant, de maison commune, « la maio del cossolat ». Devant elle s'étend, si l'on peut dire, l'étroite place publique, « la plassa comunal », aussi appelée place de l'Horloge. La promotion de ce carrefour au rang de place principale de la ville rendait encore plus sensible son exiguïté que dénonçait en ces termes cet acte notarié de 1299 : « la plassa comunal era tant pauca quel blatz e las autras mercadarias que venio en la dicha vila per vendre no podio cabir... » (1). Par cet acte la communauté se rendait propriétaire de quatre « taulas » — éventaires — du marché appartenant à des particuliers « per alargar la plassa » — pour agrandir la place. Ce dégagement n'apportait guère de remède à l'encombrement des jours de marché qui, aux époques de grande prospérité se tenait trois fois par semaine, les mardi, jeudi et samedi. Il aurait fallu des mesures beaucoup plus hardies et bien plus radicales qu'oseront prendre, en 1568, les consuls de la « République protestante ». Cette année-là, le « jeudi pénultième de décembre, le conseil de ville décide que les consuls « Ferrand, Gautier, Petit-Mestre et Domergue avecq expertz precederont a la extimation des maysons que conviendra démolir pour fere une place en la presente ville ». Mais aucune suite ne sera donnée à cette courageuse décision en raison de la situation troublée engendrée par la guerre de religion, situation qui requiert toutes les énergies et tous les moyens financiers disponibles pour la protection et défense d'une ville menacée en permanence par « les ennemis de la vrai foi ». Le projet de création d'une place est donc abandonné et ne sera repris que deux siècles et demi plus tard. On ne négligera cependant aucune occasion favorable à l'aménagement

(1) « La place communale était si peu de chose que les blés et autres marchandises qui venaient en la dite ville pour être vendus ne pouvaient y contenir... ». — Archives municipales DD 6.

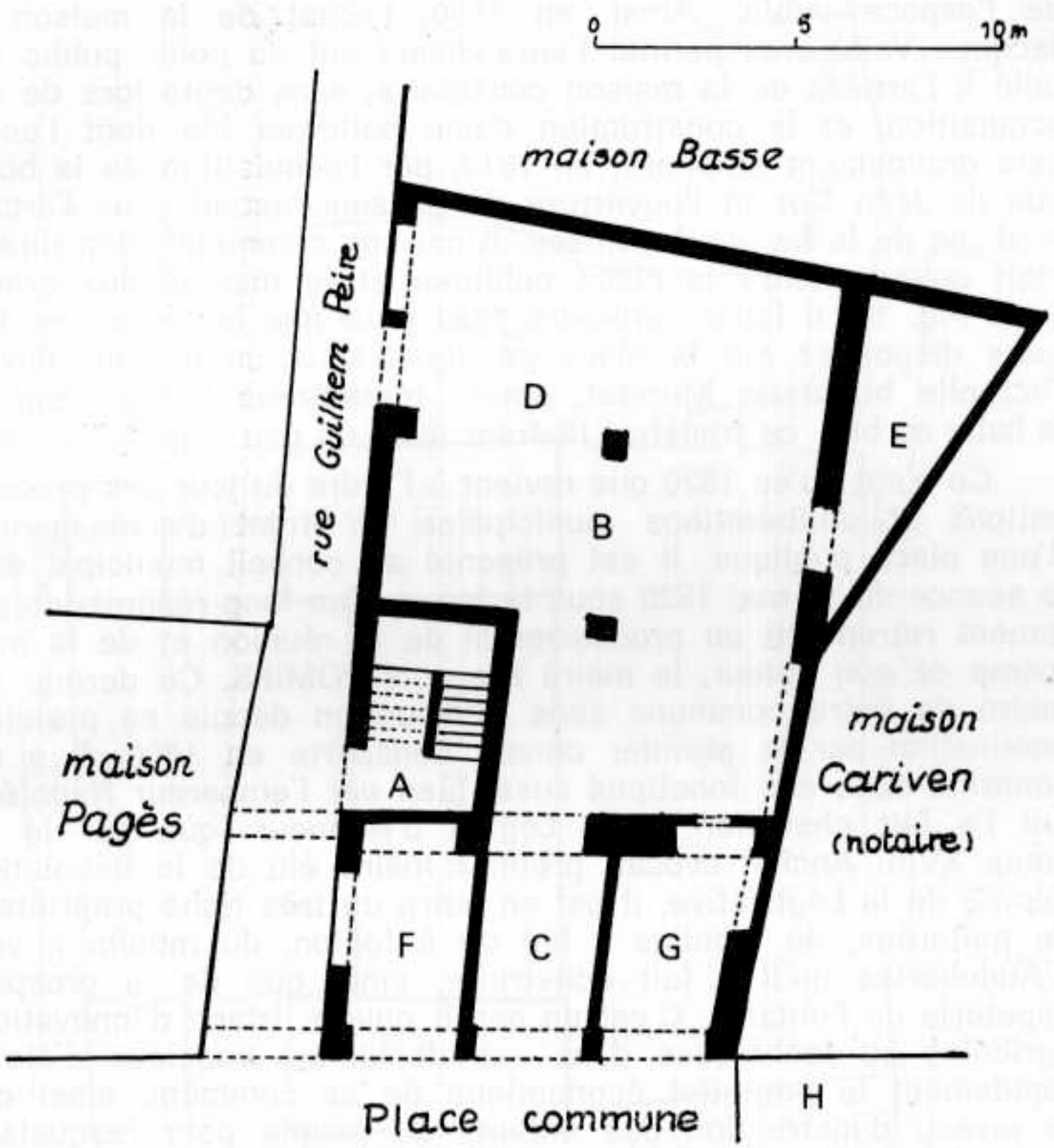

Fig. 1 : L'ancien hôtel de ville et la halle au blé en 1846.

D'après le plan du rez-de-chaussée dressé par l'architecte départemental LEBRUN, juste avant les travaux de restauration (1).

A. Escalier d'accès au premier étage de la maison commune.
B. Halle au blé et poids public.
C. Passage ouvert en 1619 par achat de la boutique de Jean COR.
D. Agrandissement de la halle par achat de la maison Vaissière. (1950)
E. Petite cour en partie couverte.
F. Boutique du fromagier PAGES.
G. Boutique du pharmacien DELTEIL.
H. Couvert des mesures en pierre pour les grains, acheté en 1322.

---

(1) Le plan de Lebrun a été révélé par Maurice Scelles dans son article « La maison romane de Saint-Antonin » publié par la revue « Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France » — Tome XLIX 1989, page 51.

de l'espace public. Ainsi, en 1590, l'achat de la maison de Jacques Vaissières permet l'agrandissement du poids public installé à l'arrière de la maison consulaire, sans doute lors de son acquisition, et la construction d'une halle au blé dont l'accès sera grandement amélioré, en 1619, par l'acquisition de la boutique de Jean Cor et l'ouverture du passage actuel sous l'arcade médiane de la façade du Musée. Ainsi une communication directe était ouverte entre la place publique et le marché aux grains. (voir Fig. 1). Il faudra attendre 1784 pour que les mesures, toujours disposées sur la place publique, sous un couvert devant l'actuelle bijouterie Muratet, soient transférées à l'intérieur de la halle au blé, ce transfert libérant ainsi un peu d'espace encore.

Ce n'est qu'en 1820 que revient à l'ordre du jour des préoccupations et délibérations municipales le projet d'aménagement d'une place publique. Il est présenté au conseil municipal dans la séance du 14 mai 1820 sous la forme d'un long rapport intégralement retranscrit au procès-verbal de la réunion et de la main même de son auteur, le maire François POMIES. Ce dernier est maire de notre commune sans interruption depuis sa première nomination par le premier consul Bonaparte en 1800. Il a été confirmé dans ses fonctions aussi bien par l'empereur Napoléon, qui l'a fait chevalier de la Légion d'Honneur, que par le roi Louis XVIII. Ancien avocat, premier maire élu de la Révolution, député de la Législative, il est en outre un très riche propriétaire de métairies, de moulins à blé ou à foulon, du moulin à vent d'Audubertas qu'il a fait construire, ainsi que de la prospère papeterie de Fontalès. C'est un esprit ouvert, friand d'innovations agricoles ou techniques dans ses domaines, soucieux d'élever rapidement le potentiel économique de sa commune ainsi que le niveau d'instruction des enfants du peuple pour lesquels il ouvre les écoles d'enseignement mutuel suivant la méthode de Jean-Baptiste de La Salle. Il est « le chevalier Pomiès », homme de progrès et administrateur public bien en cour.

Le préambule de son rapport retrace en ces termes l'historique du projet séculaire : « De temps immémorial l'ancienne maison commune (2) qui réunissait d'abord autour d'elle et puis dans son enceinte la halle au blé et le poids public, n'avait qu'un carrefour pour lui servir de place qui a toujours été très insuffisante et dangereuse par le passage des chevaux et des charrettes. Nous avons, ainsi que nos pères, toujours soupiré après un local plus vaste. Il s'agissait de faire disparaître un moulon entier pour réunir ce carrefour avec la petite place du Bioc ; cette dépense,

---

(2) Le 14 décembre 1791, le conseil municipal trop à l'étroit dans l'ancienne maison commune achetée en 1312, l'avait quittée pour s'installer dans le couvent des Génovéfains nationalisé, « le plus beau bâtiment qu'a la ville » : c'est la mairie actuelle.

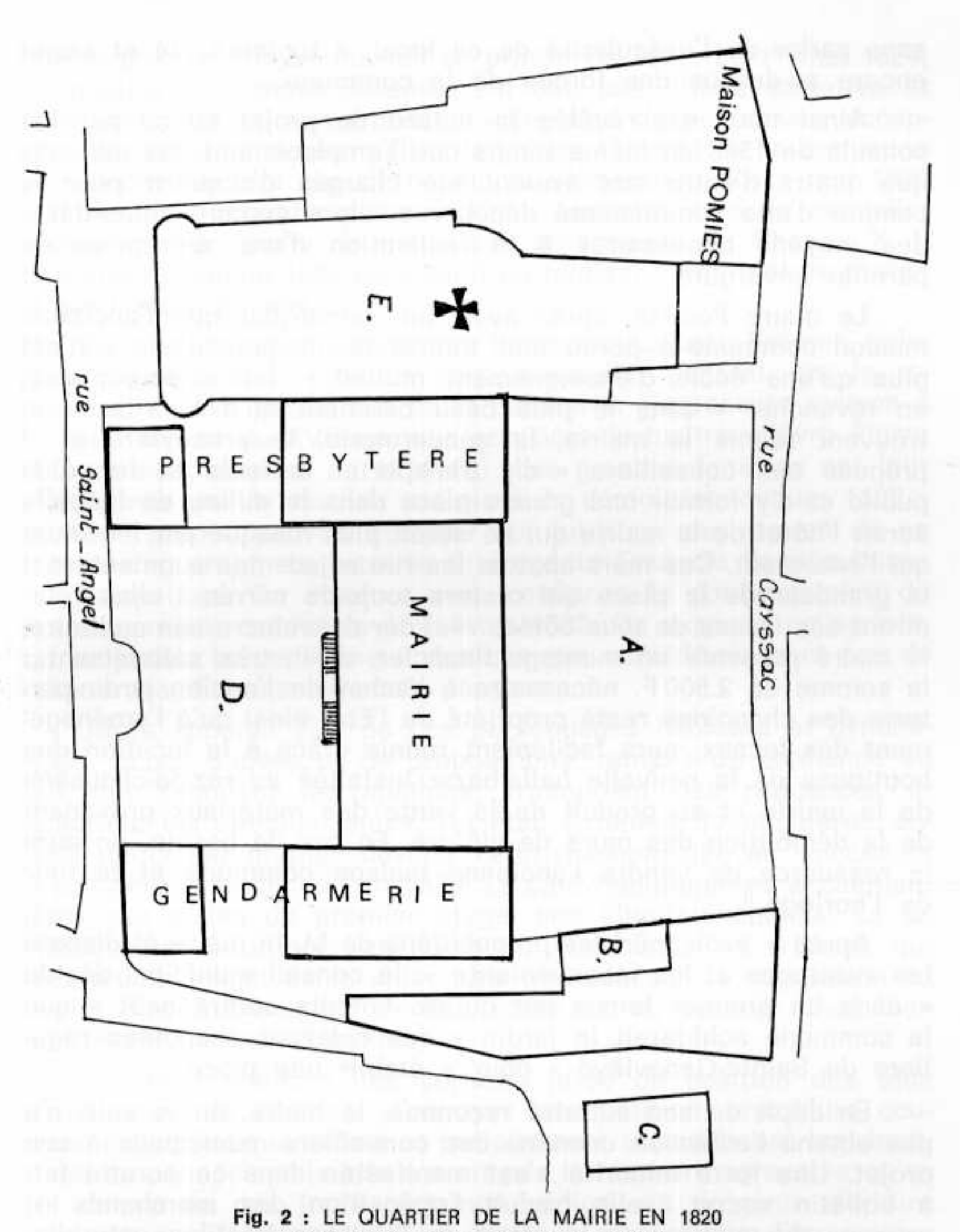

Fig. 2 : LE QUARTIER DE LA MAIRIE EN 1820
(relevé du plan cadastral de 1814)

A. Jardin-parterre des chanoines acquis par F. Pomiès en 1822 et rétrocédé à la commune en 1840 pour l'installation de l'école des Frères de l'école Chrétienne au rez-de-chaussée de la mairie.
B. Ancienne orangerie des chanoines.
C. Prison de la tour du Bioc.
D. Cour d'entrée commune.
E. Eglise (ancien temple protestant réquisitionné en 1622 et agrandi en 1711 par l'adjonction d'un chœur pour les chanoines). Démolie en 1862, elle sera remplacée par l'église actuelle.

sans parler de l'irrégularité de ce local, a toujours été et serait encore au-dessus des forces de la commune... ».

Ainsi nous est révélée la nature du projet conçu par les consuls de 1568 en même temps que l'emplacement des maisons que quatre d'entre eux avaient été chargés d'acquérir pour le compte d'une communauté dépourvue, alors comme aujourd'hui, des moyens nécessaires à la réalisation d'une entreprise de pareille envergure.

Le maire Pomiès, après avoir fait remarquer que l'ancienne maison commune a perdu tout intérêt public puisqu'elle « n'est plus qu'une école d'enseignement mutuel », fait observer que, en revanche, « dans le plus beau bâtiment qu'a la ville » se trouvent réunis la mairie, la gendarmerie, le presbytère et il propose aux conseillers « d'y transporter la halle et le poids public et d'y former une grande place dans le milieu de laquelle serait l'hôtel de la mairie qui ne serait plus masqué par les murs qui l'entourent. Ces murs abattus les rue adjacentes augmenteront la grandeur de la place qui restera toujours carrée : elles fourniront des issues de tous côtés... ». Pour convaincre son auditoire, le maire présente un montage financier, dit-il, très satisfaisant : la somme de 2.500 F. nécessaire à l'achat de l'ancien jardin-parterre des chanoines resté propriété de l'Etat ainsi qu'à l'aménagement des locaux, sera facilement réunie grâce à la location des boutiques de la nouvelle halle-bazar installée au rez-de-chaussée de la mairie et au produit de la vente des matériaux provenant de la démolition des murs de clôture. En cas de besoin, on aura la ressource de vendre l'ancienne maison commune et la tour de l'horloge !...

Après « avoir mûri les propositions de M. le maire et discuté les avantages et les inconvénients », le conseil municipal décide « dans un premier temps par quinze votants contre sept » que la commune achèterait le jardin « des cidevant chanoines réguliers de Sainte-Geneviève » pour y établir une place.

En dépit de son autorité reconnue, le maire, on le voit, n'a pas obtenu l'adhésion unanime des conseillers municipaux à son projet. Une forte minorité s'est manifestée dans ce scrutin fait à bulletin secret : elle traduit l'opposition des marchands et artisans du quartier de la place de l'Horloge hostiles naturellement au déplacement du centre traditionnel des affaires. Cette opposition va s'amplifier et s'affirmer rapidement. Dans l'immédiat, s'autorisant de la décision positive du conseil municipal et pour éviter que le jardin-parterre, dont la vente aux enchères est imminente, passe aux mains de particuliers, Pomiès décide de l'acheter pour son compte. Il offre ensuite de le céder à la commune au prix coûtant mais, dira-t-il plus tard, « diverses considérations avaient empêché d'accepter cette offre et le conseil avait paru avoir changé d'avis... ». Cette amère déconve-

nue le pousse à la démission au printemps 1822. Le 1er mai 1824, en qualité de simple conseiller, il ose une ultime tentative et renouvelle son offre. Le conseil « regrette de ne pouvoir accepter... le remercie de ce qu'il a fait dans l'intérêt de la commune et rapporte en tant que de besoin la délibération du 14 mai 1820 relative à la nouvelle place ». Deux ans plus tard, le chevalier retrouvera son poste de maire par ordonnance de Charles X. Il le restera jusqu'en 1832 sans avoir pu réaliser son projet de place : il avait alors 81 ans.

Ce n'est pas son remplaçant François, Auguste Bromet, riche propriétaire, ancien juge de paix, conseiller général, qui le reprendra. Bromet habite rue de la Sabaterie, l'imposante maison à la belle façade du XVIème, que son père le maître-orfèvre Pierre Bromet avait acquise en 1814 (3). Les grandes fenètres ont leur vue bornée par le moulon promis à la démolition depuis 1568 : on espère donc pouvoir compter sur lui pour une reprise de ce très ancien projet. La retraite du respecté François Pomiès laisse le champ libre. On observe avec confiance le comportement du nouveau maire nommé le 18 janvier 1832. On suppute, on parlote, on projette... La commune a des charges considérables et pas de ressources. Et puis les mois passent...

Alors apparaît l'un de ces personnages hâbleurs et dynamiques, riches d'idées et de propositions, remplis de confiance en soi, qui secouent les apathies, triomphent des réticences et suscitent les enthousiasmes. Tel était Artamon Roumiguières, ancien marchand drapier devenu cafetier-limonadier en succédant à son père Jean décédé en 1830. Le café Roumiguières accueillait, dans ses salles du premier étage, une clientèle choisie. Là se retrouvaient bourgeois et notables, marchands et artisans qui habitaient le haut de la ville, tous intéressés à la réalisation du projet d'agrandissement de leur place et, au premier chef bien sûr, Roumiguières Artamon.

Lassés d'attendre une certaine prise de position des élus municipaux, ils décident d'envoyer une pétition, procédure couramment utilisée autrefois et parfaitement acceptée par les destinataires pour lesquels elle n'avait pas la tournure agressive qu'on lui donne de nos jours. Artamon rédige, en élégante écriture anglaise avec pleins et déliés, dans un style digne d'un orateur emphatique, cette première pétition. S'adressant à « Monsieur le Maire et Messieurs les conseillers municipaux » il écrit :

« Comme les siècles féconds en événements politiques doivent laisser à la postérité des souvenirs de leur héroïsme par des Etablissements d'une utilité générale ; les habitants de Saint-

---

(3) Cette maison a successivement appartenu à noble Philippe de Beyne seigneur de Royre, aux Lavalette - Cornusson, puis aux Grèzes de la Garenne, puis à Jean-Baptiste Grimald Bourgeois et enfin à Pierre Bromet... Actuellement maison Léris.

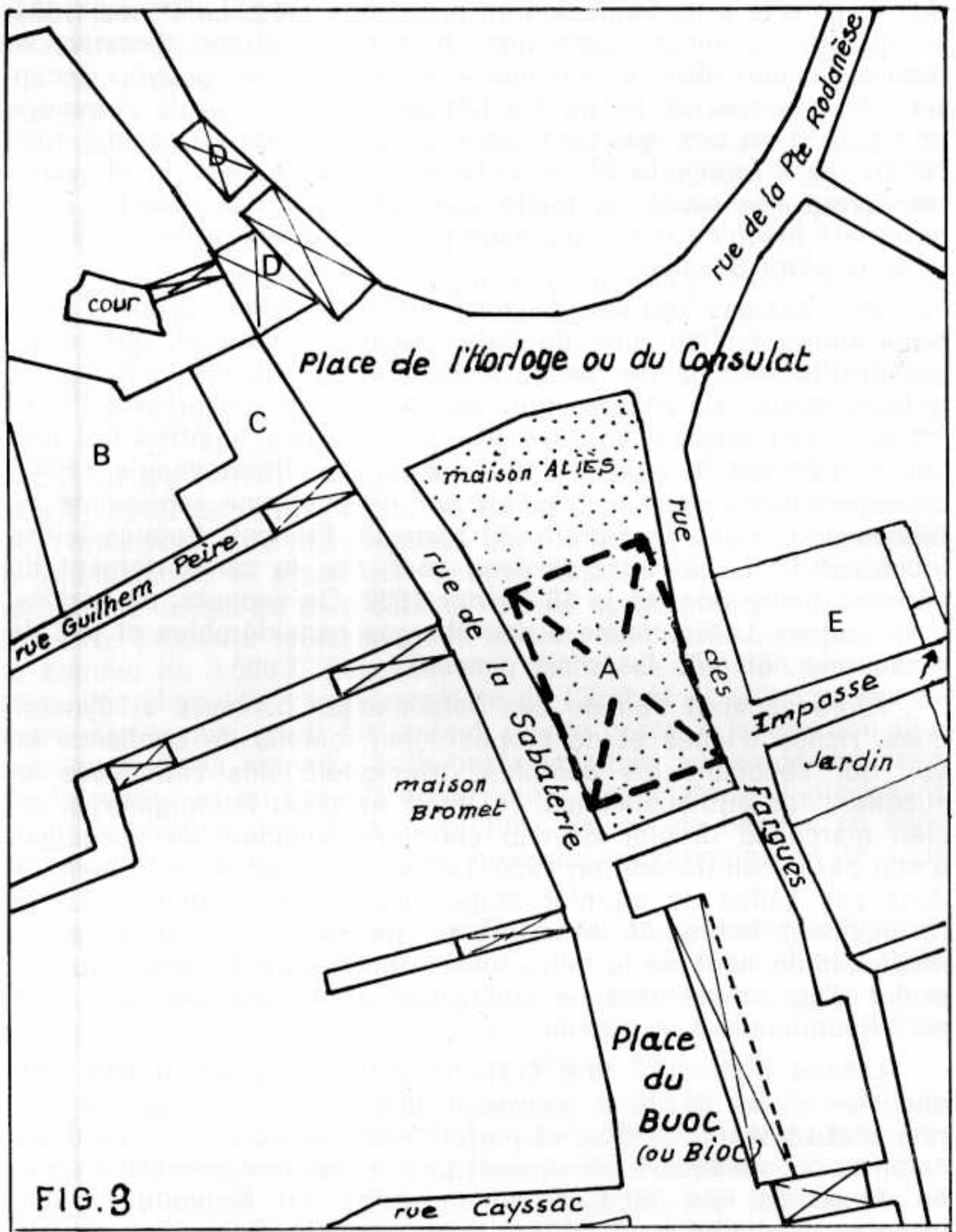

FIG. 3

LE QUARTIER DE LA HALLE AVANT 1840

A : emplacement de la halle actuelle.
B : halle au blé. C : ancien hôtel de ville.
D : avancements sur piliers démolis en 1833.
E : café Roumiguières *(entrée par l'impasse)*.
: ensemble de maisons démolies de 1838 à 1840.

Antonin dont le courage civique a puissamment contribué à la conquête des Libertés publiques par la nomination d'un député choisi parmi les 221, viennent solliciter votre concours pour l'agrandissement de leur place : désireux de rappeler à nos neveux le souvenir d'un Magistrat recommandable par ses opinions politiques et ses vertus privées, elle portera le nom de Place **Pomiès.** Privés jusqu'à ce jour d'un centre commun pour les opérations commerciales, nous voudrions à l'instar des villes qui nous avoisinent, avoir un local où pussent se concentrer toutes les affaires ; les dépenses qu'il nécessite sont loin d'être aussi onéreuses qu'elles paraissent si, avec la distribution des secours que le gouvernement accorde pour les objets d'utilité publique, la ville voulait faire l'achat de deux maisons appartenant l'une à M. Aliès, la seconde à Mlle Marthe Parra, d'une grange appartenant à M. Bromet et de trois avancements de maisons » (Fig 3).

C'est la reprise du projet de 1568. Examinant alors l'aspect financier du projet, Roumiguières chiffre la dépense à 15.000 F. au maximum pour l'acquisition des immeubles et la construction « d'une halle propre au déploiement des marchandises. De cette somme globale, il déduit la valeur des matériaux provenant de la démolition des immeubles soit 4.000 F., le montant d'un secours d'au moins 5.000 F. que ne peut manquer d'accorder le gouvernement pour une œuvre d'utilité publique ; le restant, à la charge de la commune, serait facilement et progressivement récupéré grâce aux droits de place. A défaut, on pourrait y pourvoir par une souscription volontaire des habitants. En somme, une opération blanche pour la commune ! qui, ajoute-t-il, « procurerait dans la saison rigoureuse du travail à la classe pauvre ». C'est là, il le sait bien, un argument de poids : une fraction importante de la population saint-antoninoise connaissait alors l'indigence et subissait chômage et misère, chaque année, pendant les mois d'hiver et le début du printemps.

Vient enfin la conclusion, suppliante et révérencieuse :

« Convaincus, messieurs, que vous serez jaloux de signaler votre avènement au Conseil municipal par un acte de munificence Publique, nous vous supplions d'accueillir favorablement notre demande, de l'appuyer auprès de Monsieur le Préfet et de le prier d'accorder à une ville dont le dévouement à sa Majesté est sans bornes, la faveur qu'elle attend de sa bienveillance envers elle... ». Après une obséquieuse formule de politesse viennent les 55 signatures dont celle, en première ligne, très lisible et fort élégante, d'Artamon Roumiguières.

Sans doute effrayée par l'ampleur du projet qui lui est soumis, l'assemblée municipale se contente de décider l'acquisition et la démolition des trois avancements de maisons qui gênent l'accès de la place par la rue de la Pélisserie. Les propriétaires

en acceptent volontiers la vente moyennant la reconstruction de leurs façades. Ce chantier occupera l'année 1833 et au-delà. Il ne représente, pour les pétitionnaires, que la timide amorce du projet qui leur tient à cœur. L'important reste à faire c'est-à-dire l'acquisition et la démolition du moulon formé par trois maisons et deux boutiques appartenant à cinq propriétaires. La principale de ces maisons, dont la façade de plus de dix-sept mètres forme le sud de la place, appartient à Thomas Aliès, bourgeois aisé, célibataire très âgé et notable respecté. Lui proposer la cession de sa demeure est chose délicate. Alors... on attend. On tergiverse. On n'agit pas, et les mois passent...

Brusquement, le 31 juillet 1834, Thomas Aliès meurt, au terme de quatre vingt neuf années de vie, laissant pour héritier Hyacinthe Fournier, pasteur de l'Eglise réformée de Nègrepelisse qui n'occupe pas la grande maison et accepterait, dit-on, de vendre à un prix raisonnable avec des conditions de paiement avantageuses. C'est là une occasion que le maire ne va pas manquer de saisir pensent les pétitionnaires. Mais rien ne bouge...

Alors, à la veille de la session d'automne du conseil municipal, Artamon Roumiguières rédige sa seconde pétition, brève celle-ci. Il rappelle d'emblée leurs promesses « à tous les membres du conseil », écarte d'une phrase l'inévitable objection de la dépense dont la moitié, assure-t-il, sera couverte par la vente des matériaux ; le règlement du solde sera aisément effectué grâce aux facilités de paiement accordées par le vendeur. La formule de politesse est sèche, cette fois, et sans fioritures. La pétition est revêtue de 96 signatures et, dans la lettre d'envoi, l'auteur croit devoir préciser : « si le nombre de signatures n'est pas plus élevé c'est le manque de place qui en est le seul motif !... ». L'agrandissement de la place de l'Horloge est bien devenu l'affaire du moment à laquelle les élus ne peuvent plus rester indifférents. C'est pourquoi le conseil, après avoir entendu la lecture de cette deuxième pétition, décide... de demander des précisions complémentaires !

Les mois passent... Et les années... jusqu'au 1er mai 1836 où Artamon hasarde malgré « le silence des conseillers à son égard » une troisième pétition pour apporter une précision : la commune se verrait accorder un paiement échelonné sur dix ans. L'argument ne semble pas avoir ébranlé la passivité du maire : cette troisième pétition est classée sans suite.

Les mois passent... Et les années... quand, en juin 1838, éclate la nouvelle : le notaire Cariven vient d'acheter, à Fournier, l'ancienne maison Aliès pour 5.000 F. Il veut y installer son étude et, déjà, les ouvriers ont commencé les travaux de réparation et d'aménagement des locaux. C'est la consternation dans le clan Roumiguières qui voit son projet définitivement condamné.

Mais Artamon ne baisse pas les bras. Il agit et fait agir. Le notaire Cariven est si bien circonvenu et convaincu qu'il accepte de « rétrocéder sa maison au prix et conditions qu'il est engagé... ». Le maire Bromet est invité à prendre d'urgence une décision « afin d'arrêter les ouvriers qui ont déjà entrepris les aménagements de l'étude notariale afin d'éviter des frais énormes ». Cette quatrième pétition est accompagnée d'un devis détaillé duquel il ressort que, compte tenu du produit de la vente des matériaux et d'une souscription volontaire de 43 habitants, la commune n'aura à débourser que 4.431 F. Roumiguières et son voisin Plagaven se portent garants du versement des souscriptions entre les mains du receveur municipal (4).

Les choses, cette fois, ne traînent pas. Le conseil municipal est réuni le 7 octobre 1838, en session extraordinaire avec l'accord du préfet. Mandat est donné à une commission de trois membres de traiter avec Cariven pour l'acquisition de l'ancienne maison Aliès et avec les ouvriers ayant commencé les travaux pour l'évaluation des indemnités à leur verser. Le 14 du mois, la commission présente son rapport et le lendemain 15, le maire passe l'acte d'achat de la maison au prix de 5.000 F. payable en dix ans avec intérêt à 5 %. Le même jour, sur la lancée, est acquise la boutique Roumiguié incluse dans la maison Aliès. Pour faire face à toutes ces dépenses on se décide à vendre les allées du pré commun, belle promenade avec boulingrin établie en l'an 3 lors de la « privatisation » de ce bien communal.

L'enlèvement de la maison Aliès permet d'espérer la disparition prochaine de tout le moulon d'autant que cette démolition ne s'est pas faite sans dommage pour la maison suivante, celle des héritiers de la demoiselle Parra dont le mur mitoyen menace ruine. Mais la municipalité, sollicitée par divers projets plus pressants, ne semble pas disposée à poursuivre l'entreprise ni, surtout, à envisager, comme on le lui demande, la construction d'une halle, « idée vague et d'une difficile réalisation », objecte le maire.

Artamon Roumiguières n'est pas satisfait mais il est obstiné ainsi qu'il l'écrit le 15 mai 1840 : « la certitude de faire une œuvre utile au pays a doublé mon énergie. Je reviens à la charge... ». Dans cette cinquième pétition, délaissant les envolées lyriques, il présente un dossier complet avec croquis, devis descriptif et estimatif et un plan de financement complet pour la construction d'une halle de vingt mètres sur dix montée sur des piliers de bois avec corniches, sur l'emplacement des deux édifi-

---

(4) Les sommes promises par des souscripteurs de toutes conditions, vont de 1 F. pour le facteur Palach, à 200 F. pour le notaire Cariven et à 600 F. pour... Roumiguières ! Mais leur recouvrément sera long et exigera même la saisie de tous les ustensiles de cuivre de la maison Plagaven qui s'était porté garant.

ces restant à démolir. Une Société par actions sera constituée qui fournira les capitaux nécessaires, à charge par la commune à qui on réserve deux actions, d'assurer le remboursement annuel progressif des actions souscrites. Au terme de ce remboursement, la halle deviendrait propriété communale ! Pour vaincre les résistances et forcer la décision, Roumiguières se porte candidat aux élections municipales. Il est élu et sa signature figure en première ligne au procès verbal de la réunion d'installation des nouveaux conseillers du 17 juillet 1840. Finies, désormais, les lettres suppliantes et les pétitions renouvelées.

Le 9 septembre suivant est constituée la « Compagnie de la halle de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne) », société par actions dont les statuts sont déposés le 29 du même mois par le maire Bromet, l'un des administrateurs avec le pharmacien Delteil, l'avocat Davet et, bien sûr, Roumiguières Artamon. Le nataire Cariven en est le trésorier. Les actions de 200 F. sont émises à compter du 1er avril 1841 au nombre de 58 pour un capital global de 11.600 F. représentant le coût prévu de l'opération. Les 43 premières actions sont attribuées gratuitement aux propriétaires et ayants droit des immeubles abattus conformément aux accords amiables ; deux actions gratuites sont délivrées à chacun des trois entrepreneurs pour leur travail. Le capital effectivement versé de 3.000 F. provient de neuf actionnaires différents seulement, le plus important d'entre eux étant Artamon Roumiguières avec sept cents francs.

Entre temps les démolitions ont été menées à bonne fin et, le 17 février 1841, sur un espace enfin dégagé, commence la construction de la halle à laquelle participent les maçons Cadène et Viguié avec le charpentier Galby suivant les plans et sous la direction du maître d'œuvre Artamon Roumiguières dont le café est devenu centre de décision et lieu de réunion de tous les curieux qu'attirent l'activité du chantier et le succès d'une entreprise jugée fort hasardeuse au départ. On veut maintenant des actions de la halle et les anciens propriétaires des maisons démolies n'ont aucune peine à réaliser leurs actions gratuites dont les trois quarts sont vendues dans la quinzaine qui suit le premier jour d'émission. C'est cette évolution favorable qui a permis la substitution de riches piliers de pierre taillée aux humbles poteaux de bois prévus au devis. C'est cette évolution favorable qui explique l'adhésion concrète de la municipalité : le 13 mai, le conseil municipal décide l'achat de cinq actions dont « quatre sont destinées à racheter celles des ouvriers qui évidemment ont fait une entreprise qui leur est onéreuse et dont cependant ils se sont bien acquittés ». Le 4 août, est passé le contrat avec la Compagnie de la halle aux termes duquel la commune s'engage à racheter annuellement une action de 200 F. « moyennant la redevance annuelle que lui fait la Société d'une somme de 50 F. en représentation des droits d'étalage qu'elle

serait en droit de percevoir ». Le même jour, est publié l'arrêté municipal portant règlement de la nouvelle halle réservée aux marchands de draperie, rouennerie, lingerie, mercerie... qui sera inaugurée à l'occasion de la foire du 29 août 1841. Au fil des mois et des foires apparaîtra la nécessité d'ouvrir un accès direct à la halle depuis la route de Laguépie et, à l'instigation d'Artamon Roumiguières, sera ouverte, par dons volontaires, la rue du Vallon... en 1843.

Ainsi, au terme de dix années d'incertitudes, après bien des hésitations, la place de l'Horloge, hier carrefour encombré, est devenue une vraie place publique avec une vraie halle toute neuve. Elle est devenue aussi le lieu de rencontre privilégié des Saint-Antoninois comme des visiteurs étrangers curieux de découvrir le nouveau visage de ce quartier. Alors apparaît et se révèle, aux yeux étonnés des gens de goût, l'admirable façade de l'ancienne maison commune passée inaperçue au long des siècles, ignorée des historiens et des archéologues, dédaignée à un point tel que le maire Pomiès, pourtant si avisé, en avait envisagé la vente en 1820 !

C'est le grand mérite d'Artamon Roumiguières d'avoir été, bien sûr inconsciemment, l'artisan de cette découverte. Grâce à lui le député Léon de Maleville, séduit par ce joyau de l'art roman, saura convaincre Viollet le Duc de venir à Saint-Antonin le 21 septembre 1842. Le rapport enthousiaste du grand architecte persuadera Prosper Mérimée, inspecteur général des monuments historiques, de la nécessité et de l'urgence de la restauration de l'ancien Hôtel de ville de Saint-Antonin qui sera classé Monument Historique en 1846, l'année même du commencement des travaux de restauration. La restauration durera six ans et sera conduite par les architectes départementaux Lebrun puis Olivier qui suivront scupuleusement les directives et consignes régulièrement notifiées par Viollet le Duc. Pour la surveillance permanente de ces travaux difficiles et délicats, les architectes ont choisi un homme capable d'être présent sur le chantier à toute heure et à tout moment, un homme enfin devenu indispensable... c'est à-dire, Artamon Roumiguières !

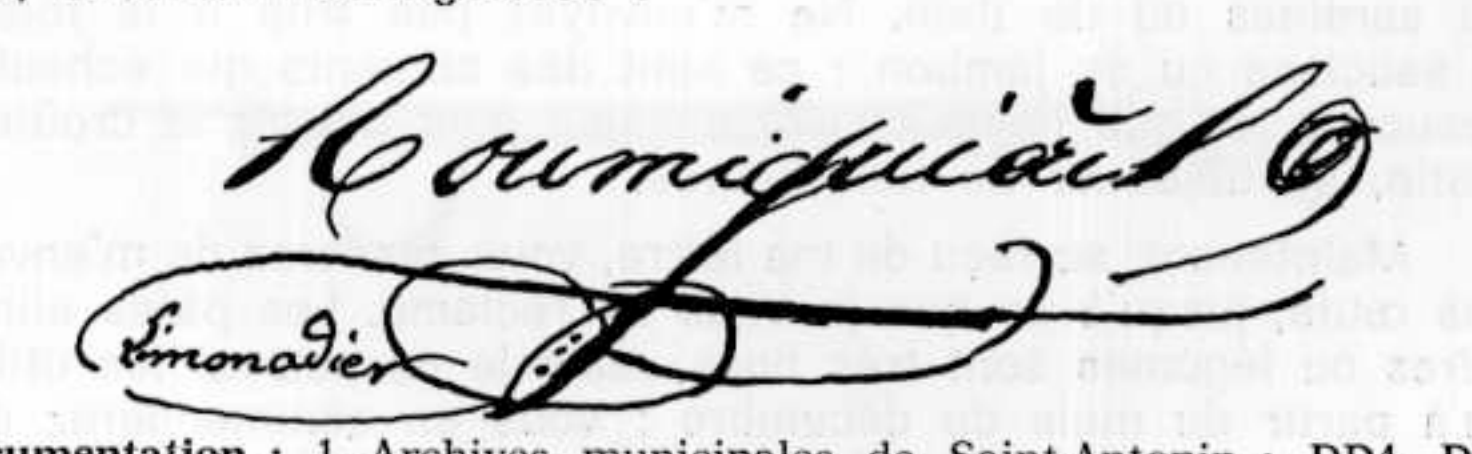

Documentation : 1. Archives municipales de Saint-Antonin : DD4, DD6, DD9, BB1, registres de délibérations : D10-9, D10-10, D10-11 ; registres de correspondances : D13-12, D13-13 ; et M197-07.

2. Mémoires de la Sté Arch. du Midi de la France, Tome XLIX - 1989, pages 44 à 119 : Maurice Scelles, la maison romane de Saint-Antonin.